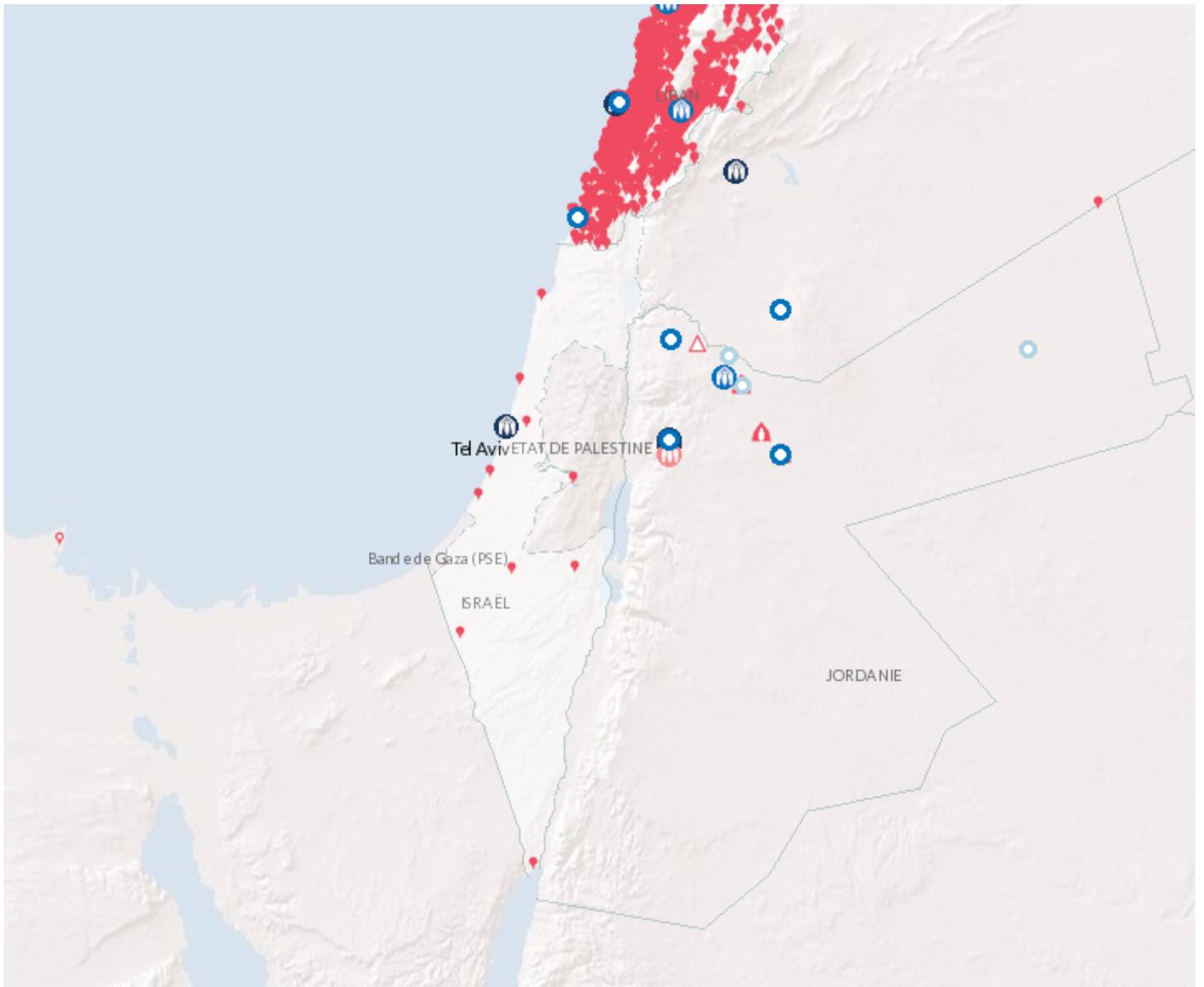


# Rapport de fin d'année 2017

23/7/2018

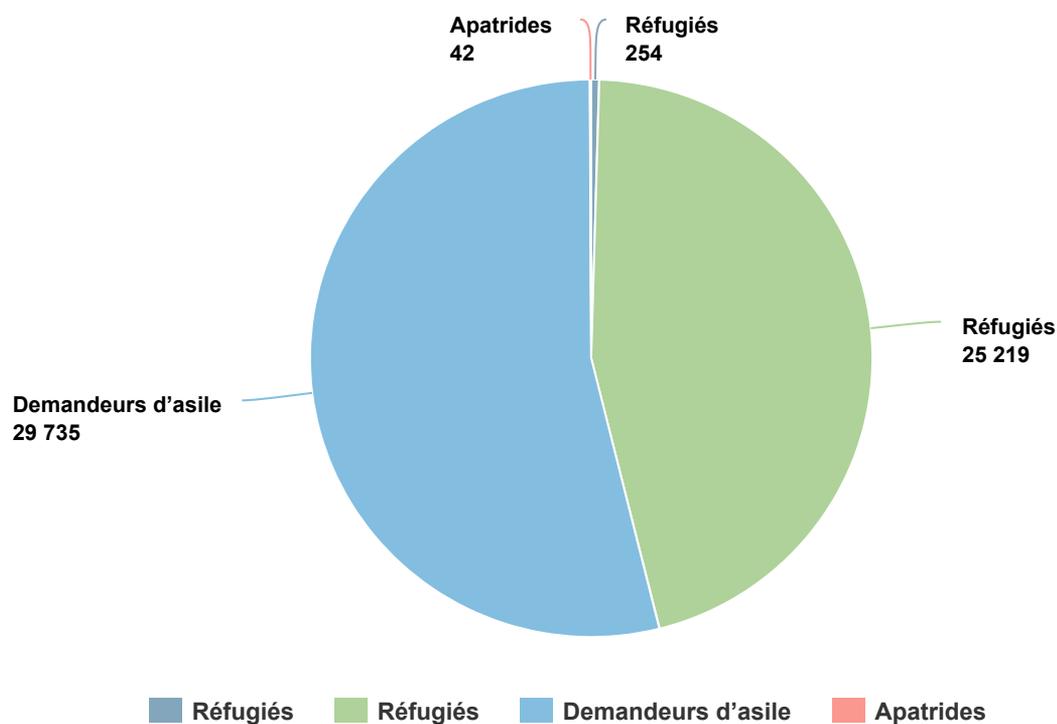
## Opération: Israël



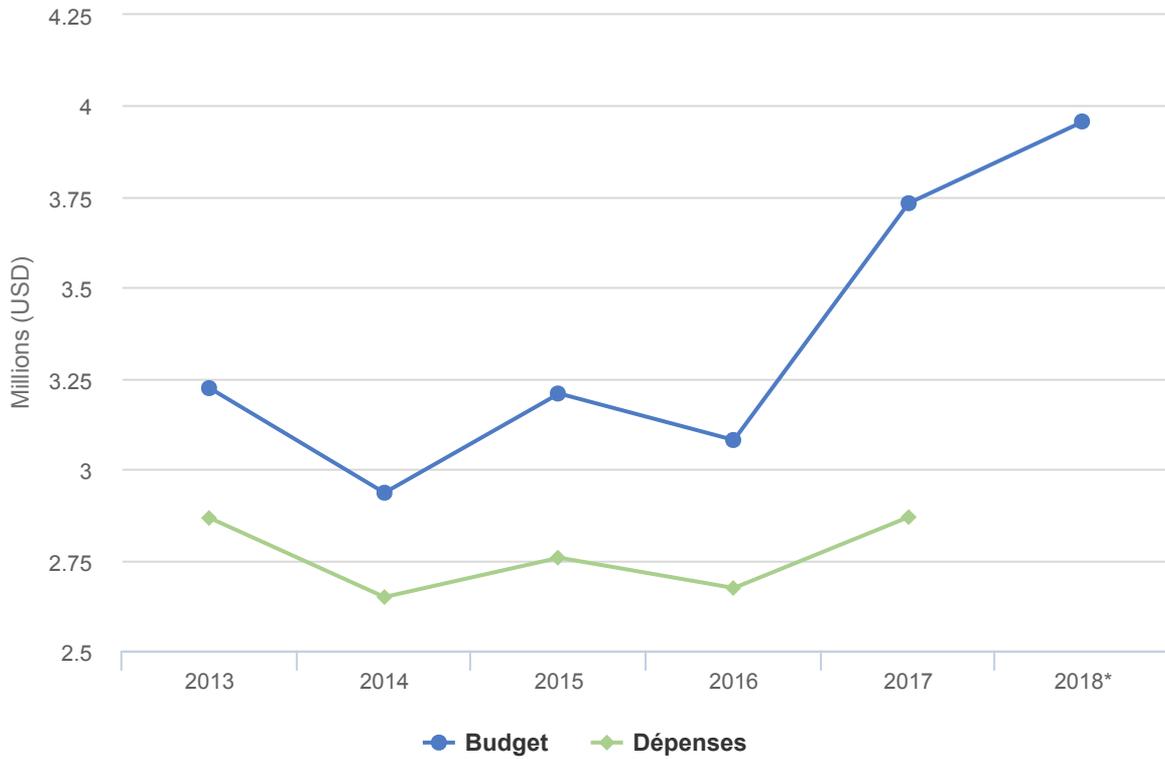
## Personnes relevant de la compétence du HCR

+ 24% EN 2017

<b>2017</b>	55,250
<b>2016</b>	44,665
<b>2015</b>	45,106



## Budgets et Dépenses - Israël



## Year-end Overview

### Contexte opérationnel

Le HCR cherche à renforcer l'espace de protection et à améliorer l'accès aux services pour les personnes relevant de sa compétence, tout en plaidant pour le respect de leurs droits et en proposant des solutions. L'environnement de protection en Israël s'est détérioré en 2017. Si quelques progrès ont été réalisés concernant l'octroi de visas humanitaires à 500 personnes originaires du Darfour, le HCR a fait face à des défis importants pour préserver l'espace de protection des autres personnes relevant de sa compétence et pour rechercher des solutions durables. Parmi les principales mesures restrictives ayant eu un impact sur l'accès des réfugiés et des demandeurs d'asile aux droits et à la protection en 2017, on trouve notamment :

- La détention pour trois mois dès l'arrivée, suivie d'un séjour obligatoire dans une installation semi-ouverte (*Holot*) pour une durée pouvant aller jusqu'à un an.
- L'application de la « loi sur le dépôt » qui prélève 20 pour cent des salaires des personnes relevant de la compétence du HCR pour les déposer sur un fonds et dont ils ne peuvent disposer qu'à leur départ d'Israël.
- Les ressortissants érythréens et soudanais ayant besoin d'une protection internationale ont bénéficié d'incitations financières pour être transférés d'Israël vers des pays tiers en Afrique.
- La politique de transfert (censée être appliquée en 2018) a été approuvée, contraignant des personnes relevant de la compétence du HCR à s'installer dans des pays tiers africains ou à subir une détention illimitée en Israël.

### Tendances démographiques

- Fin 2017, plus de 37 000 réfugiés et demandeurs d'asile vivaient en Israël, dont plus de 26 500 Erythréens, 7 600 Soudanais et plus de 3 100 personnes originaires principalement d'autres pays africains.
- Entre 2016 et 2017, le nombre de dossiers de réfugiés et de demandeurs d'asile est passé d'environ 40 000 à 37 000, en raison principalement de transferts vers des pays tiers, de programmes de parrainage et de réinstallations.
- Depuis 2014, plus de 21 100 ressortissants de Géorgie et d'Ukraine ont déposé une demande d'asile en Israël, ce qui rend l'accès aux procédures d'asile plus difficile pour les Erythréens et les Soudanais.

### Chiffres clés

- 1 290 demandeurs d'asile ont bénéficié d'une assistance juridique
- 500 Soudanais du Darfour se sont vu accorder des visas de séjour temporaire délivrés à titre humanitaire par l'État, à la suite d'efforts de plaidoyer concertés du HCR et des partenaires
- 300 réfugiés sont partis vers des pays tiers dans le cadre de la réinstallation et d'autres voies humanitaires
- 80% des enfants à risque ont bénéficié de soins adaptés
- 67% des survivants connus de violences sexuelles et de genre ont bénéficié d'un soutien malgré une plus forte prévalence de ces violences et l'existence limitée de centres d'accueil gérés par le gouvernement

### Principales réalisations

- Le suivi de protection des demandeurs d'asile tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des lieux de détention s'est poursuivie, permettant d'identifier près de 3 500 personnes, dont 58 nouvelles victimes de la traite et de la torture.
- À la suite d'interventions des partenaires juridiques, la détention a été évitée ou interrompue pour 186 demandeurs d'asile; des services en VIH ont été fournis à plus de 5 000 demandeurs d'asile, notamment sous forme de sensibilisation, de distribution de matériel et d'orientation vers une assistance médicale.
- Des évaluations participatives ont été menées dans 20 villes pour identifier les priorités des demandeurs d'asile afin d'améliorer le programme d'assistance du HCR.

- Des formations à la prévention des violences sexuelles et de genre ont été dispensées pour 20 demandeurs d'asile.

## Besoins non satisfaits

- Près de 950 demandeurs d'asile n'ont pas pu bénéficier d'une assistance juridique dans la mesure où des recours juridiques n'ont pas pu être systématiquement soutenus par manque de financements pour payer les avocats et les traducteurs. Si la décision est négative à la suite de l'appel, les personnes sont définitivement rejetées et ne sont par conséquent plus considérées comme des demandeurs d'asile par le gouvernement. Elles peuvent donc faire l'objet d'une expulsion si les conditions sont réunies.
  - Faute de financement, le HCR n'a pas été en mesure de fournir un hébergement, des services financiers, médicaux et/ou psychosociaux à 411 survivants identifiés de violences sexuelles et de genre.
  - Compte tenu de l'évolution récente du cadre juridique, 50 pour cent de demandeurs d'asile vulnérables supplémentaires auraient besoin d'une aide en espèces et en nature, selon les estimations. Du fait des financements limités, en 2017, 51 demandeurs d'asile sont restés sans solutions.
-